



Justificatif de vie commune

Par **Lipi**, le **01/07/2020** à **07:53**

Bjrrrr, je souhaite me pacser avec mon conjoint d'ici peu, j'ai un titre de séjour vie privée et familiale et lui rien. Nous avons 2 enfants, il est venu très régulièrement en France depuis que nous y sommes et depuis la naissance des enfants. Ma question est de savoir si :

-ayant fait le pacs après 1an de vie commune, peut-on faire une demande de titre de séjour VPF pour lui et l'obtenir ?

-quels sont les autres exemples de preuves de vie commune, hors- mis, les quittance EDF, contrat de bail, comptes joints ?

-si nous sommes hébergés chez une tierce personne, quels sont les preuves à fournir ?

Merci à tous et bn courage.

Par **amajuris**, le **01/07/2020** à **10:30**

bnjour,

Si vous êtes partenaire d'un Français, d'un Européen ou d'un étranger en situation régulière, vous pouvez obtenir une carte de séjour vie privée et familiale si vous pouvez notamment prouver :

*avoir conclu un Pacs,
la réalité de la relation avec votre partenaire,
et l'ancienneté de votre vie commune en France (au moins 1 an, sauf exceptions).*

source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31039>

[voir ce lien : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1433](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1433)

des témoignages sont utiles en particulier si vous êtes hébergés, vos hébergeurs peuvent témoigner de votre vie commune.

salutations

Par **morobar**, le **02/07/2020** à **10:03**

Bonjour,

SI je compare:

[quote]
ou d'un étranger en situation régulière,

[/quote]
avec

[quote]
et lui rien

[/quote]
J'en déduit que c'est un touriste "actif" mais sans papoers.

Mais là où je bloque un peu c'est au titre déjà délivré:

[quote]
j'ai un titre de séjour vie privée et familiale

[/quote]

Par **amajuris**, le **02/07/2020** à **13:32**

Il s'agit d'un projet de pacs entre un étranger en situation régulière, titulaire d'une carte VPF et d'un étranger sans titre de séjour.

Par **morobar**, le **02/07/2020** à **17:19**

[quote]

Il s'agit d'un projet de pacs entre un étranger en situation régulière, titulaire d'une carte VPF

[/quote]

C'est bien à cet endroit que je bloque. Une carte VPF signifie que le rapprochement familial est déjà effectif.